



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
DE MONTIGNY ET DE SON ENVIRONNEMENT**

2 Rue du Tertre
77690 MONTIGNY SUR LOING

Association régie par la loi de 1901

bulletin n° 3

Septembre 1997

Le mot de la Présidente .

L'Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement, assemblée statutaire et obligatoire, a pu, enfin, se tenir le samedi 28 Juin à Episy, grâce à l'obligeance de la municipalité que nous remercions pour le prêt d'une salle de réunion .

Nous remercions également les nombreux montignons, adhérents ou non de l'Association, qui se sont déplacés et ont participé activement par l'intérêt des questions posées sur les actions passées et apporté suggestions et aide pour celles à venir

Nous espérons que La période des vacances a été reposante et agréable pour tous , elle a été cependant une période de vigilance pour les responsables de notre Association .

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les Montignons .

UNE DISTINCTION MERITEE

Le saviez - vous ?

Par d'anciens conseillers municipaux, nous avons eu le plaisir d'apprendre que Monsieur Georges Barrois, maire honoraire, plusieurs fois conseiller municipal, adjoint, puis Maire pendant 15 ans, avait été promu Chevalier dans l'Ordre National du Mérite .

La décoration lui a été remise , lors d'une réception organisée à la mairie, le samedi 22 Février 1997.

Une information municipale, une photographie dans la "République de Seine et Marne" pour cette promotion, combien méritée, eussent été l'occasion d'un mot de félicitations, ou de l'envoi d'une lettre, pour de nombreux Montignons qui ont ignoré cette promotion, leur permettant ainsi de lui exprimer leur reconnaissance pour le travail effectué avec dévouement , compétence et intégrité, pour conserver à notre commune les agréments que nous souhaitons préserver.

Ces témoignages lui seraient allés droit au cœur...Mais il n'est pas trop tard .

ASSEMBLEE GENERALE du 28 Juin 1997.

Après avoir remercié Monsieur le Maire d'Episy pour le prêt de la salle polyvalente, la Présidente explique pour quelle raison l'Association de Défense de Montigny et de son Environnement a été contrainte de tenir son Assemblée Générale ailleurs qu' à Montigny. Elle rappelle les refus essayés à plusieurs reprises pour le prêt d'une salle à Montigny et la correspondance à ce sujet avec Monsieur le Préfet de Seine et Marne, ainsi que le désir de l'Association de ne pas créer de polémique en exigeant le respect de ses droits. Il est fortement déploré que le maire n'ait jamais répondu, depuis la création de l'Association, à aucune des correspondances qui lui ont été adressées, même en recommandé avec accusé de réception. Depuis longtemps, les services de la Préfecture connaissent la raison du retard de notre Assemblée Générale.

La Présidente donne ensuite connaissance des dates des nombreuses réunions du Conseil d'Administration de l'Association et des réunions de Bureau, qui ont été tenues depuis la création de l'Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement ainsi que du travail effectué et signale la

démission pour raisons de déménagement ou d'occupations trop absorbantes de membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Grente, Trésorier, prend la parole pour le bilan financier de l'Association . Les finances sont saines. Le poste principal de dépenses est l'impression des bulletins qui sont gratuitement distribués à tous les foyers de la commune. L'Association dépasse, à l'heure actuelle, la centaine d'adhérents.

Madame Bardin, donne ensuite lecture du bilan moral. Elle retrace les actions de l'Association depuis sa création officielle en Septembre 1995:

Toutes ces actions ont été relatées dans les bulletins n° 1 & 2 distribués au début de l'été 96 et en Février 97 .

A toutes ces informations, le Bureau de l'Association ajoute des informations nouvelles :

Les anciennes carrières entre Sorques et Moret ont été achetées par le Conseil Général afin de faire un **espace de protection du biotope, de la faune et de la flore**. Cette action était en gestation depuis plusieurs années et plusieurs membres du bureau ont eu l'occasion de visiter cet espace extrêmement intéressant où de très nombreuses espèces d'oiseaux viennent se reproduire et vivre. L'Association se réjouit donc de cette décision et se montrera très attentive à l'étude d'un règlement conforme à la meilleure protection possible de cet espace naturel privilégié où sont prévus des visites d'étude et des observatoires .

La qualité de l'eau est un souci constant de l'Association: la pollution extrême des rejets de la station d'épuration de Montigny est à présent observable sur des documents photographiques. Rien n'est fait pour y remédier : alors que les communes des environs font ou ont fait la mise en conformité exigée à l'échelon national, la station de Montigny, prévue pour une population de 1 500 Hab. n'a été l'objet d'aucune remise en conformité ces deux dernières années (bien que des travaux y étaient prévus depuis longtemps). Monsieur Grente, signale que les écrevisses que l'on trouve actuellement dans notre rivière sont de souche dite " américaine ", les autres ayant disparu, et ne sont attirées que par les eaux très polluées car elles se nourrissent des excréments .

Une modification du P.O.S. a fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif : cette modification bien qu'**entachée d'irrégularités nombreuses** a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal le 28 Mars 97. Elle autorisait, entre autres choses, des constructions nouvelles d'écuries, d'un manège et de logements sur les Trembleaux.

Lors des séances des Conseils Municipaux des 28 Mars et 13 Juin derniers " Monsieur le Maire expose que le plan d'occupation des sols tel qu'il a été approuvé le 22 Mars 1991 ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. Il est nécessaire d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal." (citation extraite du Procès Verbal de la séance du 13 Juin 97) c'est à dire, faire **un nouveau Plan d'Occupation des sols**.

Lors de la séance du 28 mars, le maire s'était déjà fermement engagé à faire réaliser des lotissements dans Montigny, il avait cité plusieurs endroits et plusieurs demandeurs auxquels il avait demandé d'attendre encore deux ans.

On ne peut qu'être inquiet de la menace représentée par ce projet, l'exemple de certaines communes proches ne semblant pas bon à suivre (On connaît les problèmes de Moncourt). Il reste de nombreux emplacements constructibles à l'intérieur du tissu urbain de la commune et il est actuellement possible d'autoriser des constructions sur certains terrains déjà viabilisés sans arriver à cette solution qui n'a pas même l'avantage d'apporter du travail aux entreprises locales. On peut se demander, d'autre part, comment les infrastructures pourront répondre à cet afflux de population. **Cette décision du maire est une grande préoccupation pour l'Association qui souhaite voir conserver au village de Montigny son caractère encore préservé recherché par de nombreux habitants**

Plusieurs personnes interviennent, des sujets divers sont évoqués par les adhérents: les projets d'animation culturelle de l'Association sont encouragés, la nécessité de continuer un travail d'information est soulignée. Un projet d'action collective à offrir aux Montignons est évoqué par plusieurs membres. Tous approuvent la publication des bulletins et le Conseil d'Administration est félicité pour leur qualité et le contenu des articles. Il est demandé de tenter d'en augmenter la fréquence de parution. Des aides se proposent pour cela.

Trois nouveaux membres sont élus au Conseil d'Administration en remplacement des membres démissionnaires : Mesdames Marchiori, Boulogne et Bayonne. Les autres membres sortants sont réélus : Mesdames et Messieurs Marc Ardilly, Robert Ardilly, Maddy Avignon, Paule Brunet, Catherine

Champenois, Michel Dessaux, Sylvie Dessaux, Jean Dutronc, Oswald Gardelli, Philippe Grente, Rémi Lambert, Béatrice Malisse, Jacques-Henri Olive, Jean Perrot, Maryse Sabot, Jeanne Virion .

Composition du Bureau réélu : Présidente : A. Bardin -Vice Président , M.Ardilly - Trésorier , PH Grente - Trésorier adjoint , B.Malisse - Secrétaire, J.Virion - Secrétaire adjointe, Sylvie Dessaux

NOTRE ASSOCIATION EST EN RELATION AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

1- Sur le plan local, des responsables de notre Association ont été invités à rencontrer leurs collègues de l'Association des Sites et de l'Environnement de Montigny dont le siège est rue du Trou de la Vente.

A l'issue de la rencontre, et après consultation des membres de notre Conseil d'Administration, il a été décidé d'agir conjointement pour des questions d'intérêt général lorsque la nécessité s'en faisait sentir. Il a également été convenu que les deux associations conserveraient chacune leur spécificité et leur indépendance .

Actions communes aux deux associations :

Un recours auprès du tribunal administratif contre la modification du POS votée par le Conseil Municipal dans sa séance du vendredi 28 Mars 1997, les conseillers ayant approuvé à l'unanimité un rapport arrivé en mairie le jour même, comportant des **erreurs importantes de la part du commissaire enquêteur, et des confusions** entre une "révision " et une "modification du POS actuel, ce qui est juridiquement inacceptable.

Un recours auprès du tribunal administratif pour **publication d'un Procès Verbal erroné de la séance de Conseil de ce même 28 mars 97**. En effet le Procès verbal affiché en mairie et adressé à la Préfecture évoque une élection à bulletins secrets de membres de la commission d'étude d'un nouveau POS alors qu'il n'y a eu aucun vote, mais une simple proclamation de volontariat de la part des conseillers désirant participer à cette élaboration.

C'est l'avocat de l'Association des Sites et de l'Environnement de Montigny qui défendra nos communs intérêts et ceux des nombreux Montignons qui ont formulé individuellement le même recours, et nous l'en remercions .

2- Sur le plan régional, notre Association a été représentée et a participé à la réunion du G.E.N.E. (Groupe Ecologique de Nemours et des Environs) à Nemours, le 23 mai 1997 où étaient présentes une vingtaine d'associations dont l'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing) , l'Association Seine et Marnaise de Sauvegarde de la Nature, l'Association de Défense de la Vallée du Loing et des Sites Environnants (ADVLSE). La Maison Départementale du Paysage et de l'Environnement de Moret, ainsi que des comités de défense de Larchant, de Saint Pierre les Nemours, Recloses, Bourron Marlotte. ..etc

Après un tour de table de présentation, la discussion a porté sur deux thèmes principaux :

- le Schéma Directeur des Carrières de Seine et Marne, en cours d'élaboration, publiable fin 1997, qui prévoit l'extension de carrières existantes, voire l'ouverture de nouvelles carrières, en contradiction avec la préservation des paysages et de la qualité de l'eau des nappes qui alimentent nos robinets et ceux de Paris.

-l'intérêt de fédérer l'ensemble des Associations du Sud Seine et Marnais. Certaines associations étant déjà elles mêmes de petites fédérations, la plus importante de ces Associations est l'Association Seine et Marnaise de Sauvegarde de la Nature (A S M S N). Les avantages et les inconvénients de cette proposition sont actuellement à l'étude .

3- PHILIPPE GRENTE, ELU PRESIDENT DE L'ADVLSE succède à Monsieur R. Charles dont l'action est bien connue dans la région .

L'Association de Défense de la Vallée du Loing et des Sites Environnants existe depuis plus de 20 ans. Elle a lutté contre le projet d'agrandissement de l'aérodrome d'Episy au moment où il était envisagé d'en faire un aéroport d'affaires, puis un aérodrome d'entraînement pour former les pilotes. Elle a travaillé à l'obtention du classement de la vallée du Loing entre Nemours et Moret, évitant le creusement de nouvelles carrières, a lutté contre les nuisances sonores de ces exploitations, obligeant les responsables à observer les normes de protection et les horaires . Elle a aidé à résoudre de nombreux problèmes de pollution de l'eau, tant des rivières que des captages, étudié les cheminements souterrains de l'eau dans notre bassinetc...

Nous sommes heureux que les compétences de Philippe GRENTE , notre trésorier, soient ainsi reconnues.Nous profitons de cette publication pour rendre hommage à Monsieur Charles dont le travail incessant et acharné a été l'âme de cette Association, et nous l'en remercions vivement.

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Les règles de construction en vigueur dans notre commune ont été fixées par le Plan d'occupation des Sols approuvé le 22 Mars 1991. Le conseil municipal du 28 Mars 1997 a décidé de procéder à la révision de ce POS, prétextant "qu'il ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune".

L'élaboration d'un nouveau Plan d'Occupation des Sols est un événement important engageant pour de nombreuses années le devenir de Montigny. Ses objectifs déterminent l'évolution de notre cadre de vie, tant pour la qualité de l'environnement géographique et humain que pour les incidences financières: la voirie, l'adduction d'eau, l'assainissement, les travaux supplémentaires se répercutant de manière irréversible sur de nombreuses années .

Les choix obligent à une pression fiscale accrue, soit par l'accroissement du prix de l'eau et de l'assainissement, soit en recourant à l'emprunt, ce qui, de toute façon, accroît le poids des impôts municipaux pendant toute la durée des remboursements .

L'ensemble de la population doit se sentir concerné par cette révision qui ne doit pas être le seul choix de quelques élus, dans une ignorance quasi-générale. Il faut qu'une réflexion s'engage parmi les Montignons qui se sentent concernés par la préservation du site et la dégradation de l'environnement. Notre village doit conserver son identité à travers un développement maîtrisé .

Notre Association est, plus que jamais, présente et mobilisée, dans un esprit constructif de concertation, pour influencer sur cette révision

L'EAU, RICHESSE MENACÉE DE NOTRE RÉGION.

Les analyses sont à la disposition du public dans les mairies. A Montigny, les analyses récentes d'eau potable montrent que les taux de nitrates et d'autres composants sont inférieurs aux taux maximums autorisés: l'eau de notre robinet a une qualité conforme aux normes européennes .

Pour les eaux usées, la qualité de l'eau rejetée dans le Loing a été analysée le 3 juillet 97: Il s'avère que le fonctionnement de la filière de traitement des boues est non satisfaisant. De plus, il est précisé que la commune prévoyant une révision du POS il serait souhaitable de faire une étude du schéma directeur de l'assainissement à l'échelle communale afin d'améliorer le système conformément à la loi sur l'eau (art 35, décret du 3 Juin 94)

Il est urgent de défendre efficacement les ressources en eau dont nous bénéficions, plus encore si l'on pense aux énormes quantités qui sont dirigées vers Paris : 83 000 m3 par jour .

A QUOI SERT DE VOTER ?

Lors de la séance de Conseil municipal du 13 Juin, le Maire a proposé aux conseillers de l'autoriser à signer une convention pour l'installation d'une antenne d'émission - réception radio sur le château d'eau des Trembleaux.

Après en avoir délibéré, **les conseillers ont refusé cette installation** par 12 voix contre ,9 pour . On peut s'étonner qu'une délibération ne soit pas suivie d'effet.

L'antenne avait été posée le matin même du vote. L'assistance nombreuse du spectacle du samedi 14 juin a pu la voir. **Le vote n'était destiné qu'à entériner une décision prise, encore une fois, sans consultation.**

Les conseillers sont totalement désavoués. A quoi servent-ils face à un maire qui fait ainsi fi du processus démocratique ?

Ainsi qu'il a été décidé lors de la dernière réunion du conseil d'Administration , notre Association est intervenue auprès de Monsieur le Sous-préfet de Fontainebleau pour faire constater cette procédure illégale et lui demander d'intervenir auprès du tribunal compétent.

TRANSFORMATION D'UN CHEMIN COMMUNAL EN ROUTE VIABILISEE destinée à faciliter la vente de terrains pour un lotissement .

Dès le lundi 30 juin, des engins sont entrés en action pour défoncer le chemin communal des Boulins et l'élargir afin de le transformer en route privée au bénéfice d'un seul propriétaire qui, ayant quitté Montigny, souhaite pouvoir rendre ses terrains constructibles pour les vendre.

Un propriétaire privé a pris l'initiative d'élargir un chemin rural communal (le chemin des Boulins) sans procédure officielle. La mairie, mise au courant depuis Décembre 1996 des engagements pris entre riverains, a, néanmoins, laissé faire ces travaux et délivré un arrêté de circulation facilitant l'infraction à ce propriétaire .

Nous avons assisté aux séances de Conseil Municipal précédentes, cette modification n'a jamais été étudiée, ni même évoquée. De plus les travaux ne font l'objet d'aucun permis affiché en mairie .

SUR LES TREMBLEAUX

Nous avons été surpris de voir se construire, sur le plateau des Trembleaux, un nouveau centre équestre **alors qu'aucun permis n'était alors affiché en mairie ou sur place. Seule existait une déclaration de dépôt de demande de permis de construire, document qui ne donne en aucun cas l'autorisation de commencer les travaux.** La situation est d'autant plus grave qu'une modification du POS (voir plus haut) a fait l'objet d'un recours en annulation. Le rapport du Commissaire enquêteur souligne, néanmoins qu'il est "souhaitable de limiter les nouvelles implantations", conseil qui n'a pas été suivi, contrairement à toute logique, la difficulté d'avoir de l'eau en suffisance à cet endroit est, déjà, un obstacle à la réalisation de conditions de sécurité convenables aux établissements existants.

Une intervention a été faite par notre Association auprès de Monsieur le Sous Préfet pour faire constater cette situation illégale.

PLANTATIONS DE L'ALLEE DU CIMETIERE

Il y a quelques années, une forte tempête avait abattu plusieurs des beaux vieux arbres de l'allée du cimetière. Le stationnement répété des voitures et des camions sur les racines avait également contribué à la destruction de certains. Il était donc prévu un réaménagement de cette allée, une replantation d'arbres et l'aménagement d'un espace vert, le tout, subventionné par le Conseil Général. Des projets avaient été proposés afin de conserver à cette allée son caractère paisible et ancien.

Depuis le début Juin 97, les Montignons qui visitent le cimetière, et les promeneurs qui se rendent en forêt découvrent de courts et gros piquets de bois bien peu décoratifs. Ce n'est pas cher, mais où sont passées les subventions demandées ?

GESTION DU CIMETIERE

Les membres de l'Association assistant aux séances de Conseil Municipal ont eu la surprise d'entendre annoncer la prévision de l'achat d'un **logiciel de gestion du cimetière pour la somme de 70 000 F** lors de la séance du 28 Mars 97. Un conseiller a émis des réserves .

REGLEMENT DE LA ZONE NATURELLE DE SORQUES

Lors de la séance de Conseil du 28 mars 97, en complément au règlement proposé, le Maire signale qu'**il sera autorisé les activités cyclistes et équestres (chevaux au pas) , que la pêche sera autorisée sur 2,5 KM de berge, ainsi que la chasse pendant quatre demi-journées pour les associations locales,** mais les activités nuisibles seront interdites : "transistors et pétards" (sic) . Est-ce vraiment un règlement favorable à la protection de la nature? Même le martèlement du pas des chevaux et les conversations des promeneurs, cavaliers ou cyclistes, dérangent les oiseaux ...etc.

UN PRECURSEUR DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES ET UNE ENIGME

Frédéric EDE (prononcer “ide”) , peintre canadien français (1865-1942) venu se fixer à Montigny dès 1889 a été un précurseur dans l'étude de l'archéologie régionale, des vestiges préhistoriques et des grottes ornées du sud de la forêt de FONTAINEBLEAU .

Il n'est pas le seul à avoir été passionné par ces signes de l'habitat le plus ancien de notre village et autour. Ce sont surtout des artistes qui ont effectué et relaté ces recherches après 1870 : le peintre Thomas MARANCOURT, au CRO MARIN en 1891 et 1892, ou Numa GILLET, à “Haut le Roc”, en 1896 puis 1910, (des photographies le montrent sur ce chantier) ainsi qu' aux “Roches” en 1904. Le peintre Eugène HARIVEAU avait déjà trouvé plus tôt de nombreux objets de bronze au lieu dit “Marion des Roches”. Le Docteur DURANT de Bourron a fouillé, lui aussi, en de nombreux endroits . Des pièces de ces collections se trouvent au Musée de la Préhistoire de Nemours .

F. EDE, venu à Paris pour étudier la peinture, se lie d'amitié, à l'Académie Julian, avec Numa GILLET et Michel KOROCHANSKY qui l'attirent à Montigny. Il loge plusieurs années à Sorques, se marie avec une fille du village et s'installe à Montigny. Il devient ami du grand naturaliste Henri DALMON, qui lui rend hommage dans son livre “Fontainebleau, antique forêt de Bierre “ *.

Vers 1909, F. EDE a connaissance de la légende qui entoure la “Roche au Nom”, banc de roche en surplomb où les vieux du pays se rappellent avoir cherché abri avec leurs troupeaux. La légende raconte qu'un jeune homme désespéré de se voir refuser la main de celle qu'il aimait se donna la mort sous cette roche. C'est à lui que nous devrions les nombreux dessins cruciformes gravés dans la grotte. Beaucoup de gens connaissent cette légende, et Frédéric EDE comme eux, jusqu'au jour où, cherchant le motif d'une aquarelle en forêt, il trouve, au Mont-Aiveu, en 1911, une roche-abri couverte de signes gravés semblables à ceux que l'on connaissait à la Roche au Nom. Il pense que l'explication fournie par la légende est insuffisante, il recherche alors en forêt d'autres abris gravés de signes semblables et, très vite, il étendra sa prospection aux environs .

F. EDE est aussi à l'origine, avec ses amis naturalistes, de la fondation de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, en 1913, dans le bulletin de laquelle il publiera, en exclusivité ses études jusqu'en 1930. Il y développe des hypothèses hardies pour l'époque à propos des gravures rupestres. La découverte de nombreux tessons, celle d'un vase presque entier dans l'abri des Brosses, qu'il date de la période de la Tène** font qu'il attribue aux Gaulois et aux druides la plus grande partie des gravures qu'il a étudiées. Les chercheurs de son époque et ceux qui lui succèdent pensent davantage au Néolithique, ou même avant .

Il y a quelques années, une archéologue allemande renommée, M.A. KONIG fait remarquer que figurent sur des monnaies gauloises les mêmes symboles que ceux des rochers-abris de Fontainebleau : les hypothèses de Frédéric EDE ont trouvé une confirmation, hélas, posthume.

Nous ne connaissons plus l'emplacement de la Roche au Nom . Elle se situait très probablement dans une zone assez proche du village. Nous en reproduisons ici les motifs gravés relevés par F. EDE , si vous la retrouvez, de nombreux préhistoriens seront ravis de pouvoir en compléter l' étude.

Merci!

*Henri DALMON : “Fontainebleau, antique forêt de Bierre”, Librairie Stock, (Delamain et Boutelleau) , coll “les livres de nature”.

**Tène : période gauloise antérieure à l'invasion romaine.

Article inspiré de la publication du GERSAR (Groupe de Recherches et d'Etude de l'Art Rupestre) de 1980

L'eau potable...

Les analyses récentes d'eau potable montrent que les taux de nitrates et d'autres composants sont inférieurs aux taux maximum autorisés: l'eau de notre robinet à une qualité conforme aux normes européennes .

Pour les eaux usées, la qualité de l'eau rejetée dans le Loing a été analysée le 3 juillet 97: Il s'avère que le fonctionnement de la filière de traitement des boues est non satisfaisant. De plus , il est précisé que la commune prévoyant une révision du POS il serait souhaitable de faire en parallèle une étude du schéma directeur de l'assainissement à l'échelle communal afin d'améliorer le système conformément à la loi sur l'eau (ar 35, décret du 3 Juin 94)

capacité actuelle 2 500 équival Hab